



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

34-622-01 Dísznövénykertész

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Horticulteur(trice)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Exécuter des tâches liées à la production de plantes ornementales;
- Travailler et employer des salariés en respectant le cadre législatif en vigueur et conformément aux règles;
- Créer/ gérer/ liquider une entreprise;
- Exercer des activités entrepreneuriales;
- Planifier, organiser;
- Élaborer des plans, faire des calculs;
- Écrire des demandes, élaborer des plans commerciaux;
- Effectuer ou faire effectuer des actes préparatoires;
- Reproduire et faire reproduire des plantes, produire des matériels de reproduction des végétaux;
- Exécuter et faire exécuter des tâches liées à la culture;
- Exécuter et faire exécuter des tâches liées à l'entretien et à la protection des plantes;
- Exécuter et faire exécuter des tâches liées à l'emballage;
- Exécuter et faire exécuter des tâches liées à la commercialisation des produits sur le marché;
- Utiliser des instruments, conduire, utiliser et entretenir des machines;
- Commercialiser, employer des salariés pour commercialiser des produits;
- Exécuter des tâches de gestion et d'organisation;
- Utiliser, constituer et faire utiliser des documentations;
- Travailler et faire travailler en respectant les règles;
- Exercer une activité commerciale, employer des salariés pour exercer une activité commerciale;
- Documenter les activités conformément aux règles.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère du développement rural</p>																				
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</p> <p>34 Qualification professionnelle du niveau de l'enseignement secondaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité professionnelle, soit sur les compétences de saisie définies dans l'exigence professionnelle et d'examen et pouvant être typiquement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																				
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2021.07.21</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 40%;">Connaissances générales et professionnelles</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Production de plantes ornementales</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Production de plantes ornementales</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Connaissance de plantes (60)</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Connaissances générales et professionnelles	5	20.00	Épreuve orale	Production de plantes ornementales	5	30.00	Épreuve pratique	Production de plantes ornementales	5	30.00	Épreuve pratique	Connaissance de plantes (60)	5	20.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Connaissances générales et professionnelles	5	20.00																		
Épreuve orale	Production de plantes ornementales	5	30.00																		
Épreuve pratique	Production de plantes ornementales	5	30.00																		
Épreuve pratique	Connaissance de plantes (60)	5	20.00																		
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																			
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p>	<p>Accords internationaux</p>																				
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																					
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 41/2013 (V. 28.) du Ministère du développement rural.</p>																					

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3 ans
Niveau d'entrée requis: -		
Modules d'exigences professionnelles: 11497-12 Animation de personnel I 11500-12 Santé et sécurité sur le lieu de travail 10960-12 Connaissances de base en entrepreneuriat et en commerce 10961-12 Connaissances de base en jardinage 10962-12 Connaissances du salarié en jardinage 10963-12 Production de plantes ornementales en pleine terre 10964-12 Production de plantes ornementales ligneuses 10965-12 Production de plantes ornementales en serre		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.07.21		CACHET